PPMS « attentat-intrusion »

Fiche pratique à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissements

Aide au diagnostic de mise en sûreté de l'école ou de l'établissement scolaire

L'objectif de cette fiche est d'aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement à faire le diagnostic de mise en sûreté de leur école ou de leur établissement scolaire et de leurs annexes. Ce diagnostic est un préalable à la mise en place ou au renforcement des mesures destinées à réduire et limiter préventivement les effets d'un attentat-intrusion.

La mise en sûreté de l'école ou de l'établissement scolaire se fait en partenariat :

- avec le maire et les services municipaux qui procèdent aux aménagements de la voie publique nécessaires à la protection de l'établissement scolaire et qui complètent l'action de la police ou de la gendarmerie;
- avec la collectivité territoriale propriétaire de l'établissement qui est responsable des aménagements nécessaires à l'amélioration de la sécurité des bâtiments ;
- avec le concours des référents ou correspondants « sûreté » de la police et de la gendarmerie et/ou des équipes mobiles de sécurité en relation avec les référents « sûreté » de l'éducation nationale, etc.

Elle est conçue sous la forme d'un questionnaire le plus complet possible pour aborder tous les aspects de la mise en sûreté d'un établissement scolaire. Pour chaque question **un constat** doit être fait. Ce constat peut nécessiter **une action particulière à envisager**: prise en compte du point évoqué, amélioration de l'existant, mise en œuvre d'une mesure d'organisation, mise en place de dispositifs techniques, travaux à réaliser, par exemple.

Toutes les questions n'appellent pas systématiquement une réponse et encore moins une action à mettre en œuvre. En effet, les dispositifs existants peuvent être considérés comme satisfaisants ou suffisants, en l'état, compte tenu des particularités de chaque école ou établissement scolaire, ou bien il n'y a pas de nécessité objective de mettre en œuvre une mesure dont l'efficacité ne serait pas en rapport avec son coût financier ou humain.

Par exemple, un système de vidéo-protection est utile, mais ne s'impose pas forcément pour l'école ou l'établissement scolaire. En effet, la vidéo-protection requiert notamment la présence d'un personnel pour suivre les images aux heures d'ouverture de l'établissement et d'un dispositif de stockage de vidéos qui pourront être exploitées par la police et la gendarmerie ; si ce dispositif est utile, il ne se justifie pas de façon systématique dans les établissements de petite taille.

Dans le cadre du diagnostic, les mesures d'organisation (qui dépendent pour la plupart du directeur d'école ou du chef d'établissement) sont à mettre en œuvre dans les délais les plus brefs. En revanche, un dialogue doit s'instaurer avec les partenaires (commune, collectivité territoriale propriétaire de l'établissement, le cas échéant forces de police et de gendarmerie) pour arrêter, *in fine*, les dispositifs vers lesquels tendre.

Les travaux qui incombent soit à la commune, en matière de voie publique, soit à la collectivité territoriale propriétaire de l'établissement, sont à prioriser, d'un commun accord. Il revient à la collectivité territoriale de fixer la programmation des travaux à effectuer.

Quelques exemples de travaux à court et moyen termes à envisager :

- travaux prioritaires à court terme : alarmes « attentat-intrusion », fermeture des accès, limitation du stationnement, barrières ;
- travaux plus lourds à planifier sur le moyen terme : visiophones, rehaussement des murs et des clôtures (ou de certaines portions), barreaudage, opacification des vues.

Sommaire

- 1- L'environnement
- 2- Les abords extérieurs
- 3- La clôture
- 4- Le contrôle des accès
- 5- l'espace périmétrique, compris entre les accès et le(s) bâtiment(s)
- 6- La sécurisation des bâtiments

1- L'environnement de l'école ou de l'établissement scolaire

L'environnement (au sens large) de l'école ou de l'établissement scolaire est-il une source potentielle de vulnérabilité ?

	Constat / Commentaire
Par quels moyens de transport accède-	
t-on à l'établissement ?	
- Transports en commun	
- Ramassage scolaire	
- Axes routiers	
- Accès piétons	
Quel est le type d'habitat dans	
l'environnement de l'établissement ?	
- Zone pavillonnaire	
- Habitat collectif (locatif, copropriété)	
- Autres (zone d'intervention de la	
politique de la ville)	
Quelles sont les infrastructures	
proches ?	
- Commerces	
- Bâtiments industriels	
- Parkings	
- Installations sportives ou culturelles	
- Espaces verts	
- Monuments	
- Autres	
Quelles sont les cibles potentielles en	
proximité ?	
- Lieux de rassemblement	
- Sites représentant les institutions	
- Sites symboliques	
- Lieux de cultes	
- Autres	
Où se situent les services de secours et	
de sécurité les plus proches ?	
- Police ou gendarmerie	
- Caserne des pompiers	
- Hôpital, clinique	
- Cabinet médical	

Ces questions n'appellent pas d'action particulière à réaliser. Se les poser et y répondre permet de replacer l'établissement dans un contexte plus global, au regard de la menace terroriste. De même, la topographie de l'école ou de l'établissement scolaire peut être spécifique (dalle, impasse, friche...).

2- Les abords extérieurs de l'école ou de l'établissement scolaire

La configuration des abords extérieurs immédiats de l'école ou de l'établissement scolaire peut-elle faciliter un attentat-intrusion ?

	Constat / Commentaire	Action à envisager
Les vues aux abords sont-elles		
dégagées et permettent-elles de repérer		
les situations anormales ?		
- Présence de végétation		
- Véhicules en stationnement		
- Panneaux publicitaires		
- Travaux		
- Autres		
L'établissement bénéficie-t-il d'un		
éclairage public suffisant ?		
- Zones pas ou peu éclairées		
Quels sont les éléments extérieurs qui		
peuvent faciliter une intrusion		
malveillante (cacher des objets, lancer		
des objets dans l'enceinte de		
l'établissement, escalader la clôture)?		
- Mobilier urbain		
- Armoires techniques		
- Bacs à fleurs		
- Haies (végétation dense)		
- Poubelles		
Quels sont les éléments qui peuvent		
exister aux abords immédiats?		
- Plots		
- Blocs de béton		
- Chicanes		
- Trottoirs surélevés		
- Ralentisseurs		
Quelles sont les conditions qui organisent		
le stationnement des véhicules devant		
l'école ou l'établissement scolaire ?		
- Y a-t-il un arrêté limitant ou interdisant		
le stationnement ou l'arrêt devant		
l'établissement ?		
- Y a-t-il un lieu de « dépose – minute »		
aménagé en amont de l'établissement ?		
- Cette limitation ou interdiction de		
stationnement porte-t-elle aussi sur les		
deux roues ?		
- Y a-t-il des plots ou des barrières anti-		
stationnement sur les trottoirs ?		
- Comment est assuré le respect de la		
réglementation (agent de la police		
municipale, verbalisation) ?		
- Existe-t-il une procédure d'enlèvement		
des véhicules contrevenant à l'interdiction		
de stationnement? Qui s'assure du		
respect de l'interdiction d'arrêt ou de		
stationnement ?		

Comment to manage the design	T	
Comment les rassemblements devant		
l'école ou l'établissement sont-ils gérés ?		
- Les parents sont-ils autorisés à venir		
chercher les enfants à l'intérieur de		
l'école ?		
- Y a-t-il eu une incitation des parents à ne		
pas rester devant les entrées ?		
- Les horaires d'accueil et de sortie des		
élèves sont-ils étalés dans le temps ou		
répartis entre plusieurs accès Comment		
en est assurée la surveillance ?		
- Les entrées et sorties des élèves lors des		
intercours sont-elles limitées ?		
Cas particulier des lycées		
- Y a-t-il eu une réflexion sur le		
rassemblement d'élèves fumeurs devant		
les entrées ?		
L'établissement bénéficie-t-il d'une		
vidéo-protection (urbaine ou propre à		
l'établissement) ?		
- Dans le cas d'une vidéo-protection		
urbaine, un protocole avec le centre de		
supervision urbaine a-t-il été établi ?		
- Les entrées/sorties sont-elles		
visualisées ?		
- Les caméras sont-elles adaptées à		
l'éclairage public ?		
Les abords extérieurs font-ils l'objet		
d'une attention particulière ?		
- La question a-t-elle été abordée lors du		
dernier contact avec le correspondant		
désigné de la police ou de la		
gendarmerie ?		
- En cas de présence d'une police		
municipale, des contacts ont-ils été pris		
avec ce service ?		
- Y a-t-il une périodicité des services de		
surveillance de la part de la police ou de la		
gendarmerie et de la police municipale ?		
- Une procédure pour l'intervention des		
services de déminage a-t-elle été prévue ?		

Les types d'action à envisager :

Les abords extérieurs de l'école ou de l'établissement scolaire	Maitre d'œuvre	Programmation
Aménagement de la voie publique	Commune	Moyen terme
Limitation ou interdiction du stationnement	Commune	Court terme
Système de vidéo-protection	Commune ou collectivité propriétaire	Moyen terme

(...)

3- La clôture de l'école ou de l'établissement scolaire

La clôture est-elle suffisamment homogène et efficace pour dissuader, ou au minimum rendre difficile, son escalade ou la création d'une brèche avec des moyens courants (masse, pied de biche, pince coupante...) ?

	Constat / Commentaire	Action à envisager
L'école ou l'établissement a-t-il une		
clôture ?		
- La clôture permet-elle de se protéger		
des vues extérieures ?		
- La clôture est-elle homogène ?		
L'école ou l'établissement est-il		
mitoyen d'autres bâtiments ?		
- Cette mitoyenneté offre-t-elle une		
possibilité d'intrusion ou au contraire		
permettrait-elle d'évacuer les élèves et		
les personnels ?		
- Des contacts ont-ils été pris avec les		
responsables des enceintes		
mitoyennes ?		
Peut-on facilement escalader ou passer		
à travers la clôture ?		
- A-t-elle une hauteur suffisante?		
- Est-elle surmontée d'une crête		
défensive ?		
- Est-elle suffisamment solide ?		
- Présente-t-elle des failles particulières		
?		
Y a-t-il des fenêtres au rez-de-chaussée		
des bâtiments donnant directement sur		
la voie publique ?		
- Les vitrages ont-ils une qualité		
permettant de résister à l'effraction ?		
- Le barreaudage est-il suffisamment		
robuste et serré ?		
- Permettent-elles de ne pas être vu de		
l'extérieur de l'établissement ?		
- Y a-t-il des volets ou des rideaux ?		
La clôture fait-elle l'objet d'une		
inspection régulière (ainsi que les		
portes ou les portails d'accès) ?		
- Qui fait l'inspection ?		
- Quelle est la périodicité de		
l'inspection ?		
Y a-t-il un dispositif de vidéo-protection		
pour surveiller les zones vulnérables ?		

Les types d'action à envisager :

La clôture de l'établissement scolaire	Maitre d'œuvre	Programmation
Failles dans la clôture	Collectivité	Court et moyen terme
	propriétaire	
Renforcement, rehaussement ou autres travaux	collectivité	Moyen terme
lourds (sur tout ou partie du périmètre)	propriétaire	
Protection contre les vues extérieures	collectivité	Moyen terme
	propriétaire	
Sécurisation des fenêtres en rez-de-chaussée	collectivité	Moyen terme
donnant sur la voie publique	propriétaire	
Dispositifs adaptés pour les issues de secours	collectivité	Court terme
ouvrant sur la voie publique	propriétaire	
Inspections régulières de la clôture et des accès	Chef établissement	Très court terme
	(ou agent communal	
	pour les écoles	
	primaires)	

(...)

4- Le contrôle des accès de l'école ou de l'établissement scolaire

Comment faire pour limiter le nombre des accès ? Quels dispositifs techniques et humains mettre en œuvre ?

Constat / Commentaire	Action à envisager
	Constat / Commentaire

Dans le cas d'un portail ou portillon	
automatisé, celui-ci permet-il d'éviter	
des passages intempestifs lorsque	
l'ouvrant se referme ?	
Quels sont les dispositifs de	
sécurité existants ? où sont-ils	
installés ?	
- Vidéo-protection	
- Badges d'accès	
- Interphone (avec ou sans caméra)	
- Digicode	
- Éclairage	
- système de déclenchement de l'alarme	
attentat	
Quels sont les contrôles mis en place	
aux accès ?	
- Qui assure le contrôle des accès des	
élèves, des parents, des personnels et	
des personnes étrangères à	
l'établissement aux différents moments	
de la journée ?	
- Les personnels d'accueil ont-ils été	
formés ?	
- Les parents ou les personnes	
autorisées à venir chercher les élèves	
doivent-ils se faire reconnaître ?	
- Les élèves doivent-ils produire un	
justificatif, de façon systématique ou	
aléatoire ?	
- Les visiteurs doivent-ils justifier de leur	
identité ?	
- Les identités des visiteurs sont-elles	
consignées sur un registre ?	
- Des contrôles visuels de l'intérieur des	
sacs sont-ils mis en œuvre ? Dans quelles	
circonstances ? Sont-ils aléatoires ou	
systématiques ?	
- Existe-t-il une procédure particulière	
pour les livraisons et l'intervention	
d'ouvriers extérieurs, y compris	
appartenant à la collectivité gestionnaire	
ou mandatées par elle ?	
Y a-t-il des issues de secours qui ouvrent	
sur les abords de l'école ou de	
l'établissement scolaire ?	
- Sont-elles adaptées (résistance à	
l'effraction, ouverture de l'extérieur	
commandée par une clé, barre anti-	
panique à pression) ?	

- Existe-t-il un dispositif de détection	
d'intrusion ? Des rondes pour s'assurer	
de la fermeture sont-elles organisées ?	

Les types d'action à envisager :

Les contrôles des accès de l'établissement	Maitre d'œuvre	Délais de réalisation
Organisation de la gestion des « flux piétons »	Chef établissement	Très court terme
Dispositifs techniques d'aide à la gestion des « flux	collectivité	Court terme
piétons »	propriétaire	
Organisation de la gestion des « flux véhicules »	Chef établissement	Très court terme
des personnels et des fournisseurs		
Dispositifs techniques d'aide à la gestion des « flux	collectivité	Court terme
véhicules »	propriétaire	
Dispositif adapté sur les issues de secours ouvrant	collectivité	Court terme
sur la voie publique	propriétaire	

(...)

5- La prise en compte des espaces périmétriques de l'école ou de l'établissement scolaire

Comment les espaces périmétriques (entre la clôture et les bâtiments) sont-ils pris en compte dans la vigilance exercée par les personnels de l'école ou de l'établissement scolaire ?

	Constat / Commentaire	Action à envisager
Existe-t-il un parking à l'intérieur de		
l'école ou de l'établissement scolaire?		
- Existe-t-il un dispositif de contrôle des		
véhicules à l'entrée ?		
- Où stationnent les véhicules de		
livraison?		
Y a-t-il des espaces verts ?		
- Sont-ils entretenus ?		
- Permettent-ils à une personne de se		
dissimuler ?		
- Peuvent-ils servir à cacher un objet?		
Y a-t-il des bâtiments annexes ou des		
abris ?		
- Ces annexes permettent-elles à une		
personne de se cacher ?		
Y a-t-il un dispositif d'éclairage ?		

Les types d'action à envisager :

La prise en compte des espaces périmétriques	Maitre d'œuvre	Programmation
Dispositif de contrôle des véhicules à l'entrée	Chef établissement	Très court terme
Dispositifs techniques de contrôle des véhicules	collectivité propriétaire	Moyen terme
Mesures de vigilance sur les espaces périmétriques	Chef établissement	Très court terme

(...)

6- La sécurisation des bâtiments

Les bâtiments permettent-ils de faire face du mieux possible à un attentat-intrusion ?

	Constat / Commentaire	Action à envisager
Quelles sont les vulnérabilités du		
bâtiment ?		
- Face à une attaque par arme à feu de la		
façade, les personnes au rez-de-		
chaussée sont-elles protégées ?		
- L'entrée du bâtiment est-elle d'accès		
facile ?		
-Les ouvertures en façade donnent-elles		
une vue sur l'intérieur ?		
Les toits sont-ils un facteur de risque		
pour la sécurité des bâtiments ?		
- Les toits sont-ils en terrasse ?		
- Peut-on y accéder facilement depuis		
l'extérieur ? Depuis l'intérieur ?		
- Peut-on pénétrer à l'intérieur du		
bâtiment par les toits ?		
- Y a-t-il des équipements sensibles sur		
les toits ?		
Quels sont les équipements sensibles		
dans les bâtiments (serveurs		
informatiques, produits toxiques)?		
- Ont-ils l'objet de mesures		
particulières ? - Leur accessibilité est-elle		
- Leur accessibilité est-elle réglementée ?		
Les bâtiments disposent-ils d'un dispositif d'alarme spécifique pour		
l'attentat-intrusion ?		
- Est-il différencié de l'alarme incendie?		
- Le dispositif de déclenchement est-il		
unique?		
- L'alarme peut-elle être entendue en		
tout point du bâtiment ?		
- Des consignes peuvent-elles être		
données qui soient audibles en tout		
point des bâtiments ?		
Des lieux de confinement ont-ils été		
définis ?		
- Les cloisons et les vitrages sont-ils		
suffisamment résistants ?		
- Permettent-ils de ne pas être vu de		
l'extérieur de la pièce ?		
- Ont-ils un dispositif de fermeture de		
l'intérieur efficace ou redondant		
facilement mis en œuvre ?		
Y a-t-il des issues de secours ?		

- Sont-elles adaptées (résistance à	
l'effraction, ouverture de l'extérieur	
commandée par une clé, barre anti-	
panique) ?	
- Existe-t-il un dispositif de détection	
d'intrusion? Des rondes sont-elles	
organisées ?	

Les types d'action à envisager :

La sécurisation des bâtiments	Maitre d'œuvre	Programmation
Sécurisation rez-de-chaussée	Collectivité propriétaire	Moyen terme
Opacification des fenêtres	Collectivité propriétaire	Moyen terme
Prise en compte des vulnérabilités liées aux toits	Collectivité propriétaire	Moyen terme
Dispositif d'alarme	Collectivité propriétaire	Très court terme
Sécurisation lieux de confinement	Collectivité propriétaire	Court terme

(...)